

Approbation de la tarification de la prolongation
des stages au-delà du 31 décembre 2021

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 07 septembre 2021

Délibération 2021/09/CFVU – 97

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la réinscription avec exonération des frais d'inscriptions pour les étudiants dont le stage a été prolongé au-delà du 31 décembre 2021.

Toulouse, le 09 septembre 2021

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0